

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03640

Numéro SIREN : 309 001 477

Nom ou dénomination : MEDIAWAN PROD

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2021 sous le numéro de dépôt 38616



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

LEO VISION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

LEO VISION

Société par actions simplifiée

RCS Nanterre 383 160 942

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société LEO VISION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEO VISION relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

PARIS LA DEFENSE, le 3 mai 2021

Romain MAUDRY

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	17 533 723	17 533 723		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	655 850	31 273	624 576	567 102
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	45 492	45 492		
Autres immobilisations corporelles	52 020	34 963	17 057	18 792
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 300		21 300	40 097
ACTIF IMMOBILISE	18 308 385	17 645 452	662 933	625 990
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	476 138		476 138	2 938
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 107 673	22 780	1 084 893	1 022 462
Autres créances	325 758		325 758	610 516
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	470 269		470 269	175 128
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 950		1 950	7 536
ACTIF CIRCULANT	2 381 788	22 780	2 359 008	1 818 579
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	20 690 173	17 668 232	3 021 941	2 444 570

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 487 500)	487 500	187 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	18 750	18 750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	3 061	3 061
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-20	396 555
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-651 798	-1 016 480
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-142 507	-410 614
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 653	131 763
Provisions pour charges		
PROVISIONS	1 653	131 763
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	258 503	61 939
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	545 100	928 005
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	679 509	848 228
Dettes fiscales et sociales	329 559	362 901
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 372	
Autres dettes	374	1 100
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 348 379	521 248
DETTES	3 162 796	2 723 420
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 021 941	2 444 570

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 323 866	344 805	1 668 671	1 559 897
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 323 866	344 805	1 668 671	1 559 897
Production stockée			443 220	-31 978
Production immobilisée			1 145 027	1 334 930
Subventions d'exploitation			68 001	77 034
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			475 384	456 650
Autres produits			191 569	300 660
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 991 871	3 697 193
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 415 781	1 341 627
Impôts, taxes et versements assimilés			29 760	65 246
Salaires et traitements			1 266 976	1 259 484
Charges sociales			586 552	677 078
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 017 555	978 517
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			22 780	
Dotations aux provisions			1 653	131 763
Autres charges			320 372	312 998
CHARGES D'EXPLOITATION			4 661 429	4 766 713
RESULTAT D'EXPLOITATION			-669 558	-1 069 520
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 223	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			13	18
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 237	18
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			5 985	16 551
Différences négatives de change			47	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 032	16 551
RESULTAT FINANCIER			-2 795	-16 533
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-672 353	-1 086 053

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41	35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	41	35
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-41	-35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-20 596	-69 608
TOTAL DES PRODUITS	3 995 108	3 697 210
TOTAL DES CHARGES	4 646 906	4 713 690
BENEFICE OU PERTE	-651 798	-1 016 480

Intégration fiscale :

Dans le cadre de la cession de LAGARDERE STUDIOS à MEDIAWAN SAS le 30 Octobre 2020, la société LEO VISION est réputée avoir quitté le Groupe Fiscal LAGARDERE SCA, de manière rétroactive, à compter du 1er janvier 2020 et elle sera imposée séparément de la Société Mère au titre de son exercice ouvert le 1ER janvier 2020.

Covid 19 :

La pandémie du Covid-19, qualifiée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, a provoqué temporairement de grandes difficultés dans l'exercice de nos métiers (production et distribution de programmes audiovisuels). En effet, les mesures de confinement prises par le Gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, notamment à la suite de la publication le 24 mars 2020 de la loi instaurant un état d'urgence sanitaire, en particulier les mesures de fermeture obligatoire de certains établissements recevant du public, d'interdiction de rassemblement, et la réorganisation du travail induite, ont affecté significativement l'entreprise pendant le 1er confinement, nous empêchant d'exercer notre métier.

L'entreprise a pu cependant bénéficier pendant ce 1er confinement d'aides de l'Etat :

- chômage partiel pour 38 757 € comptabilisé en transfert de charge (791622)
- report et exonérations de charges sociales pour 74 360 € comptabilisées diminution des charges sociales (645100)
- aide au paiement pour 58 989 € comptabilisé en transfert de charge (791100).

Ces aides ont permis de gérer cette période de crise plus sereinement.

Depuis juin 2020, la société a réussi à maintenir un niveau quasi normal d'activités avec principalement des impacts de décalage de productions et certains surcoûts de productions liés aux mesures sanitaires prises sur les tournages mais généralement pris en charge par nos clients.

Nos clients traditionnels ont également été affectés par la crise avec un marché publicitaire de l'audiovisuel en baisse de 8% sur 2020 (source : étude Kantar) et ils continuent d'exercer une pression baissière sur les coûts de grille mais des opportunités se sont également présentées avec une demande croissante de nouveaux clients plateforme (Netflix).

Les variations de performance observées dans les états financiers de la société traduisent principalement les effets de la crise sanitaire. Compte tenu des impacts multiples, mais aussi des mesures d'économies qui ont été mises en œuvre, il n'est pas possible d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable au COVID-19.

L'entreprise privilégie également la santé de ses collaborateurs et veille à respecter les mesures restrictives en vigueur.

La société s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour continuer à fonctionner pendant au moins les 12 prochains mois et a conclu que l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation reste approprié.

Le niveau de trésorerie nette de la société est de (333 333.62) € au 31/12/2020 et peut bénéficier du soutien de groupe.

Société : **LEO VISION**
Adresse : **7 RUE DU DOME 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**
SIRET : **383 160 942 00066**
APE : **5911A**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes individuels au 31 décembre 2020 sont établis conformément à la réglementation française en vigueur, à savoir Code de Commerce et Plan Comptable Général (actualisé par les différents règlements ANC).

Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement n°2015-05 de l'ANC relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont l'application est obligatoire à compter de l'exercice 2017.

L'application de ce règlement, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture, est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf application du nouveau règlement de l'ANC n°2015-05 mentionnée ci-dessus),
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert de la part de la Direction de la société l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Cet exercice suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Suite à la crise financière, les hypothèses, estimations ou appréciations concourant à la présentation des états financiers du 31 décembre 2020 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et les titres de participation.

Fonds de commerce / Mali de fusion

Ces actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport, et ils font l'objet le cas échéant d'une dépréciation lorsque la valeur d'usage pour le groupe devient inférieure à leur valeur d'évaluation.

La détermination de la valeur d'évaluation est réalisée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions de résultat opérationnel après impôt qui ressortent des derniers budgets-plans internes disponibles qui couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà de cette période, il est fait application d'un taux de croissance à long terme spécifique à l'activité. Les taux d'actualisation appliqués à ces flux de trésorerie sont propres à l'activité.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

II - METHODES COMPTABLES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des «coûts historiques ».

II - 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

II - 1 - 1 Valeur immobilisée des productions et coproductions

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond au coût de production de l'oeuvre audiovisuelle qui s'obtient en additionnant aux charges directes de production les primes d'assurances, les charges indirectes de production (dans la mesure où ces dernières peuvent être raisonnablement rattachées à la production de l'oeuvre), puis en soustrayant les apports coproducteurs.

Les charges financières ainsi que les frais d'administration en sont exclus.

- a) *Droits audiovisuels des productions et coproductions livrées*
Les films terminés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à la date de livraison au télédiffuseur.
Ils sont classés sous la rubrique "Concessions, brevets et droits similaires".
La valeur d'entrée est égale à la part propre du coût total de l'oeuvre.
- b) *Droits audiovisuels des productions et coproductions en cours et avances*
Les sommes engagées dans des projets en développement ou dans des productions en cours sont enregistrées en "Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles".
La valeur d'entrée est égale au coût total des projets en développement.

II - 1 - 2 Amortissements et dépréciation(s) des productions

a) *Méthode des amortissements fiscaux*

Les amortissements fiscaux sont calculés compte tenu des règles fiscales définies par la Direction

Générale des Impôts et par le Bulletin Officiel des contributions directes (instructions N° 4D-1-87

du 6 juin 1987 et N° 4D-2-97 du 2 mai 1997)

L'amortissement fiscal est égal aux propres recettes des oeuvres audiovisuelles, après imputation des frais d'exploitation et d'une quote-part des frais généraux.

Les recettes à affecter à l'amortissement des oeuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres oeuvres à concurrence d'une limite qui résulte de l'application d'un coefficient de dépréciation.

Ce coefficient est calculé de la façon suivante :

* premier mois	30 %
* deuxième mois	25 %
* troisième mois	20 %
* quatrième mois	15 %
* deux mois suivants	2 %
* six derniers mois	1 %

Quel que soit le montant des recettes, l'amortissement est au moins égal à un amortissement linéaire

sur trois ans à compter de la date du PAD.

Dans le cas des émissions de flux, nous pratiquons par prudence un amortissement de 100 % du coût de l'émission dès l'acceptation du PAD par le diffuseur.

b) Dépréciation(s)

Une dépréciation est constituée dès lors que :

- 1) La valeur vénale est inférieure à la valeur nette comptable des droits audiovisuels,
- 2) Les projets en développement présentent un risque certain de non aboutissement.

II - 1 -3 Logiciels Informatiques

Les logiciels informatiques sont évalués à leur coût d'acquisition et figurent au poste "Autres Immobilisations Incorporelles".

II - 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, le jour de leur mise en service. L'amortissement linéaire est considéré comme étant proche de la dépréciation économique.

Les durées d'amortissements retenues (sauf cas particulier) sont les suivantes :

Agencement, aménagements, installations	:	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	:	5 ans
Matériel de transport	:	4 ans
Mobilier de bureau	:	10 ans
Matériel de bureau, informatique	:	3 ans

III - COUT DES ŒUVRES AUDIOVISUELLES STOCKEES

Les coûts des oeuvres audiovisuelles stockées (activité Corporate et Digital) sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à leur coût de production.

IV - CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque cette valeur comptable est supérieure à la valeur probable de réalisation.

V - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

V - 1 - Subventions du Centre National de la Cinématographie (C.N.C.)

Lors de l'ordonnancement pour investissement au titre d'une nouvelle production le montant prélevé sur le fonds de soutien est comptabilisé au passif du bilan dans le poste « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours » une fois l'autorisation préalable délivrée par le C.N.C.

Il est repris en compte de résultat lors de la livraison de l'œuvre audiovisuelle au premier télédiffuseur, les sommes restant à encaisser étant comptabilisées alors à l'actif dans le poste « Autres créances ».

V - 2 - Subventions reçues d'autres organismes

Les subventions perçues d'autres organismes sont comptabilisées directement en compte de résultat lors de la réception des avis de subvention en provenance des organismes concernés.

VI - AVANCES SUR RECETTES

Les recettes perçues d'organismes d'aides à la production ou à la distribution d'œuvres audiovisuelles (PROCIREP - BABEL - MEDIA II) sont traitées comme les subventions d'investissement.

Les parts de Recettes Nettes Part Producteur (R.N.P.P.) versées pour la suite de l'exploitation des œuvres sont traitées comme des versements aux coproducteurs. Elles figurent alors parmi les charges d'exploitation dans la rubrique « Autres charges de gestion courante ».

VII - RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation sont composées des :

- droits antenne vendus
- ventes étranger
- subventions

Elles sont comptabilisées dès la livraison des œuvres au premier télédiffuseur.

Les apports de coproduction sont comptabilisés dans le compte de résultat au poste « Transfert de charges ».

VIII - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux Comptes sont indiqués dans l'annexe des comptes consolidés de MEDIAWAN SAS.

IX - EVENEMENTS POST CLOTURE :

Néant

X - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Néant

XI - LES CAPITAUX PROPRES

En présence de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, l'application du principe de continuité est justifiée par le soutien financier qui serait apporté par sa maison mère pour permettre à la société de faire face à ses engagements.

XII - FAITS CARACTERISTIQUES

Les états financiers ont été arrêtés par le Président, le 13 Avril 2021.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 124 956		1 145 027
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	45 492		
Installations générales, agenc., aménag.	4 318		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	39 024		8 678
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 834		8 678
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	40 097		21 300
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 097		21 300
TOTAL GENERAL	17 253 887		1 175 006

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		80 411	18 189 572	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.			45 492	
Installations générales, agencements divers			4 318	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			47 702	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			97 512	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		40 097	21 300	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		40 097	21 300	
TOTAL GENERAL		120 508	18 308 385	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 527 365	1 007 142		17 534 506
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 492			45 492
Installations générales, agenc. et aménag. divers	232	432		664
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 318	9 981		34 299
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 042	10 413		80 456
TOTAL GENERAL	16 597 407	1 017 555		17 614 962

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	131 763	1 653	131 763	1 653
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	131 763	1 653	131 763	1 653
Dépréciations immobilisations incorporelles	30 490			30 490
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients		22 780		22 780
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	30 490	22 780		53 270
TOTAL GENERAL	162 253	24 433	131 763	54 922
Dotations et reprises d'exploitation		24 433	131 763	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	21 300	21 300	
Clients douteux ou litigieux	22 780		22 780
Autres créances clients	1 084 893	1 084 893	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 958	7 958	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	12 946	12 946	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	128 686	128 686	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	13 260	13 260	
Etat, autres collectivités : créances diverses	75 888	75 888	
Groupe et associés	57 665	57 665	
Débiteurs divers	29 355	29 355	
Charges constatées d'avance	1 950	1 950	
TOTAL GENERAL	1 456 681	1 433 901	22 780
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	258 503	258 503		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	545 100	545 100		
Fournisseurs et comptes rattachés	679 509	679 509		
Personnel et comptes rattachés	63 397	61 236	2 161	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	134 936	134 936		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	84 139	84 139		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	47 087	47 087		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 372	1 372		
Groupe et associés				
Autres dettes	374	374		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 348 379	1 348 379		
TOTAL GENERAL	3 162 796	3 160 634	2 161	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	545 100			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	928 005			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2020
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 950,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 950,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-1 346 170,79
487104	TICKETS RESTAURANT	-2 208,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-1 348 378,79

Compte	Libellé	31/12/2020
CHARGES A PAYER		
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		
408100	FOUR.FNP FRANCE (19.6% /REGIE)	415 354,60
408114	FOUR.FACT N/PARVENUE INVOICE	687,15
408115	FOUR.FACT N/PARVENUE ACHAT-PRO	115 489,28
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		531 531,03
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
428201	DETTES PROV. P/CONGES PAYES	51 366,46
428211	DETTES PROV. ARTT	1 869,71
428600	AUTRES CHARGES A PAYER	8 000,00
438600	ORGANIS.SOCIAUX CHARGES A PAYER	15 218,50
438610	PROV.CHGES SOC. CP SALARIES	23 175,95
438613	PROV CS S/ARTT	830,21
448600	ETAT CHARGES A PAYER	16 620,00
448601	TAXE D'APPRENTISSAGE	7 309,58
448603	TAXE FORMATION PROF.CHARGES	14 099,64
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		138 490,05
TOTAL CHARGES A PAYER		670 021,08
TOTAL GÉNÉRAL		670 021,08

Compte	Libellé	31/12/2020
PRODUITS A RECEVOIR		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	616 060,96
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		616 060,96
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		616 060,96

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	217 331		
Autres créances	57 665		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	545 100		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 026		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	32 500	22 000		15
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-410 614
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-410 614
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital	619 905	919 905
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	396 575	
Résultat de l'exercice		364 682
	SOLDE	268 107
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		-142 506

Page 27/52

Page 29/52

Page 30/52

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
TOTAL		

Engagements financiers et autres informations

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pension	23 000
Autres engagements donnés	
TOTAL	23 000

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
PERSONNEL PERMANENT	7	
PERSONNEL INTERMITTENT	14	
TOTAL	21	

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
MEDIAWAN 46 AVENUE DE BRETEUIL 75007 PARIS SIREN 815 286 398	SAS	337 687	100,00 %

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-651 798
Impôt sur les bénéfices			-20 596
RESULTAT AVANT IMPOT			-672 394
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires			
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-672 394

LEO VISION

*Société par actions simplifiée au capital de 487 500 euros
Siège Social 7/15, rue du Dôme 92100 Boulogne-Billancourt
RCS NANTERRE 383 160 942
(la « Société »)*

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le onze mai,

La société **MEDIAWAN PROD**, société par actions simplifiée au capital de 34 440 750 €, dont le siège social est au 7/15, rue du Dôme à Boulogne-Billancourt (92100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 309 001 477, représentée par Monsieur Pierre-Antoine CAPTON, dûment habilité,

Agissant en sa qualité d'Associé unique de la société **LEO VISION**, société par actions simplifiée (ci-après l'« **Associé Unique** »), a pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour ci-après :

- Rapport de gestion établi par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président de la Société ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, applicables à la Société en vertu de l'alinéa 3 de l'article L227-1 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Associé Unique en vue de statuer sur l'ordre du jour ci-dessus :

- La lettre de saisine adressée à l'Associé Unique et au Commissaire aux comptes,
- Le bilan et les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Le texte des décisions soumises à l'Associé Unique.

Le Commissaire aux comptes de la Société a été dûment avisé des questions soumises à l'approbation de l'Associé Unique.

Puis les décisions suivantes sont successivement prises par l'Associé Unique :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte nette comptable de (651 798) euros.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code mentionnées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 2 248 euros.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter en totalité la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à la somme de (651 798) euros, au compte de « Report à nouveau » qui sera ainsi porté de (19) euros à (651 817) euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique constate que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social dans la mesure où ils s'établissent à un montant de (142 506) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'il n'a été procédé à aucune distribution au titre des trois derniers exercices précédents l'exercice clos.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, délibérant par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce – applicable à la Société en vertu de l'alinéa 3 de l'article L227-1 du Code de commerce – et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels ont fait apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide expressément de rejeter la dissolution de la Société.

En conséquence, la Société continuera son exploitation.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique décide, en conséquence de ce qui précède, qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif et de payer le passif.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*
* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



MEDIAWAN PROD

Représentée par Monsieur Pierre-Antoine CAPTON



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

LEO VISION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

LEO VISION

Société par actions simplifiée

RCS Nanterre 383 160 942

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société LEO VISION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LEO VISION relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

PARIS LA DEFENSE, le 3 mai 2021

Romain MAUDRY

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	17 533 723	17 533 723		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	655 850	31 273	624 576	567 102
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	45 492	45 492		
Autres immobilisations corporelles	52 020	34 963	17 057	18 792
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 300		21 300	40 097
ACTIF IMMOBILISE	18 308 385	17 645 452	662 933	625 990
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	476 138		476 138	2 938
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 107 673	22 780	1 084 893	1 022 462
Autres créances	325 758		325 758	610 516
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	470 269		470 269	175 128
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 950		1 950	7 536
ACTIF CIRCULANT	2 381 788	22 780	2 359 008	1 818 579
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	20 690 173	17 668 232	3 021 941	2 444 570

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 487 500)	487 500	187 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	18 750	18 750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	3 061	3 061
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-20	396 555
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-651 798	-1 016 480
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-142 507	-410 614
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 653	131 763
Provisions pour charges		
PROVISIONS	1 653	131 763
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	258 503	61 939
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	545 100	928 005
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	679 509	848 228
Dettes fiscales et sociales	329 559	362 901
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 372	
Autres dettes	374	1 100
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 348 379	521 248
DETTES	3 162 796	2 723 420
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 021 941	2 444 570

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 323 866	344 805	1 668 671	1 559 897
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 323 866	344 805	1 668 671	1 559 897
Production stockée			443 220	-31 978
Production immobilisée			1 145 027	1 334 930
Subventions d'exploitation			68 001	77 034
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			475 384	456 650
Autres produits			191 569	300 660
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 991 871	3 697 193
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 415 781	1 341 627
Impôts, taxes et versements assimilés			29 760	65 246
Salaires et traitements			1 266 976	1 259 484
Charges sociales			586 552	677 078
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 017 555	978 517
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			22 780	
Dotations aux provisions			1 653	131 763
Autres charges			320 372	312 998
CHARGES D'EXPLOITATION			4 661 429	4 766 713
RESULTAT D'EXPLOITATION			-669 558	-1 069 520
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 223	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			13	18
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			3 237	18
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			5 985	16 551
Différences négatives de change			47	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 032	16 551
RESULTAT FINANCIER			-2 795	-16 533
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-672 353	-1 086 053

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41	35
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	41	35
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-41	-35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-20 596	-69 608
TOTAL DES PRODUITS	3 995 108	3 697 210
TOTAL DES CHARGES	4 646 906	4 713 690
BENEFICE OU PERTE	-651 798	-1 016 480

Intégration fiscale :

Dans le cadre de la cession de LAGARDERE STUDIOS à MEDIAWAN SAS le 30 Octobre 2020, la société LEO VISION est réputée avoir quitté le Groupe Fiscal LAGARDERE SCA, de manière rétroactive, à compter du 1er janvier 2020 et elle sera imposée séparément de la Société Mère au titre de son exercice ouvert le 1ER janvier 2020.

Covid 19 :

La pandémie du Covid-19, qualifiée comme telle par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 11 mars 2020, a provoqué temporairement de grandes difficultés dans l'exercice de nos métiers (production et distribution de programmes audiovisuels). En effet, les mesures de confinement prises par le Gouvernement français pour lutter contre la propagation du virus, notamment à la suite de la publication le 24 mars 2020 de la loi instaurant un état d'urgence sanitaire, en particulier les mesures de fermeture obligatoire de certains établissements recevant du public, d'interdiction de rassemblement, et la réorganisation du travail induite, ont affecté significativement l'entreprise pendant le 1er confinement, nous empêchant d'exercer notre métier.

L'entreprise a pu cependant bénéficier pendant ce 1er confinement d'aides de l'Etat :

- chômage partiel pour 38 757 € comptabilisé en transfert de charge (791622)
- report et exonérations de charges sociales pour 74 360 € comptabilisées diminution des charges sociales (645100)
- aide au paiement pour 58 989 € comptabilisé en transfert de charge (791100).

Ces aides ont permis de gérer cette période de crise plus sereinement.

Depuis juin 2020, la société a réussi à maintenir un niveau quasi normal d'activités avec principalement des impacts de décalage de productions et certains surcoûts de productions liés aux mesures sanitaires prises sur les tournages mais généralement pris en charge par nos clients.

Nos clients traditionnels ont également été affectés par la crise avec un marché publicitaire de l'audiovisuel en baisse de 8% sur 2020 (source : étude Kantar) et ils continuent d'exercer une pression baissière sur les coûts de grille mais des opportunités se sont également présentées avec une demande croissante de nouveaux clients plateforme (Netflix).

Les variations de performance observées dans les états financiers de la société traduisent principalement les effets de la crise sanitaire. Compte tenu des impacts multiples, mais aussi des mesures d'économies qui ont été mises en œuvre, il n'est pas possible d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable au COVID-19.

L'entreprise privilégie également la santé de ses collaborateurs et veille à respecter les mesures restrictives en vigueur.

La société s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour continuer à fonctionner pendant au moins les 12 prochains mois et a conclu que l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation reste approprié.

Le niveau de trésorerie nette de la société est de (333 333.62) € au 31/12/2020 et peut bénéficier du soutien de groupe.

Société : **LEO VISION**
Adresse : **7 RUE DU DOME 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**
SIRET : **383 160 942 00066**
APE : **5911A**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes individuels au 31 décembre 2020 sont établis conformément à la réglementation française en vigueur, à savoir Code de Commerce et Plan Comptable Général (actualisé par les différents règlements ANC).

Les comptes annuels intègrent les dispositions du règlement n°2015-05 de l'ANC relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont l'application est obligatoire à compter de l'exercice 2017.

L'application de ce règlement, qui a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture, est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf application du nouveau règlement de l'ANC n°2015-05 mentionnée ci-dessus),
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert de la part de la Direction de la société l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Cet exercice suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Suite à la crise financière, les hypothèses, estimations ou appréciations concourant à la présentation des états financiers du 31 décembre 2020 ont été réalisées dans un contexte toujours incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et les titres de participation.

Fonds de commerce / Mali de fusion

Ces actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport, et ils font l'objet le cas échéant d'une dépréciation lorsque la valeur d'usage pour le groupe devient inférieure à leur valeur d'évaluation.

La détermination de la valeur d'évaluation est réalisée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions de résultat opérationnel après impôt qui ressortent des derniers budgets-plans internes disponibles qui couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà de cette période, il est fait application d'un taux de croissance à long terme spécifique à l'activité. Les taux d'actualisation appliqués à ces flux de trésorerie sont propres à l'activité.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

II - METHODES COMPTABLES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des «coûts historiques ».

II - 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

II - 1 - 1 Valeur immobilisée des productions et coproductions

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond au coût de production de l'oeuvre audiovisuelle qui s'obtient en additionnant aux charges directes de production les primes d'assurances, les charges indirectes de production (dans la mesure où ces dernières peuvent être raisonnablement rattachées à la production de l'oeuvre), puis en soustrayant les apports coproducteurs.

Les charges financières ainsi que les frais d'administration en sont exclus.

- a) *Droits audiovisuels des productions et coproductions livrées*
Les films terminés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à la date de livraison au télédiffuseur.
Ils sont classés sous la rubrique "Concessions, brevets et droits similaires".
La valeur d'entrée est égale à la part propre du coût total de l'oeuvre.
- b) *Droits audiovisuels des productions et coproductions en cours et avances*
Les sommes engagées dans des projets en développement ou dans des productions en cours sont enregistrées en "Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles".
La valeur d'entrée est égale au coût total des projets en développement.

II - 1 - 2 Amortissements et dépréciation(s) des productions

a) Méthode des amortissements fiscaux

Les amortissements fiscaux sont calculés compte tenu des règles fiscales définies par la Direction

Générale des Impôts et par le Bulletin Officiel des contributions directes (instructions N° 4D-1-87

du 6 juin 1987 et N° 4D-2-97 du 2 mai 1997)

L'amortissement fiscal est égal aux propres recettes des oeuvres audiovisuelles, après imputation des frais d'exploitation et d'une quote-part des frais généraux.

Les recettes à affecter à l'amortissement des oeuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres oeuvres à concurrence d'une limite qui résulte de l'application d'un coefficient de dépréciation.

Ce coefficient est calculé de la façon suivante :

* premier mois	30 %
* deuxième mois	25 %
* troisième mois	20 %
* quatrième mois	15 %
* deux mois suivants	2 %
* six derniers mois	1 %

Quel que soit le montant des recettes, l'amortissement est au moins égal à un amortissement linéaire

sur trois ans à compter de la date du PAD.

Dans le cas des émissions de flux, nous pratiquons par prudence un amortissement de 100 % du coût de l'émission dès l'acceptation du PAD par le diffuseur.

b) Dépréciation(s)

Une dépréciation est constituée dès lors que :

- 1) La valeur vénale est inférieure à la valeur nette comptable des droits audiovisuels,
- 2) Les projets en développement présentent un risque certain de non aboutissement.

II - 1 -3 Logiciels Informatiques

Les logiciels informatiques sont évalués à leur coût d'acquisition et figurent au poste "Autres Immobilisations Incorporelles".

II - 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, le jour de leur mise en service. L'amortissement linéaire est considéré comme étant proche de la dépréciation économique.

Les durées d'amortissements retenues (sauf cas particulier) sont les suivantes :

Agencement, aménagements, installations	:	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	:	5 ans
Matériel de transport	:	4 ans
Mobilier de bureau	:	10 ans
Matériel de bureau, informatique	:	3 ans

III - COUT DES ŒUVRES AUDIOVISUELLES STOCKEES

Les coûts des oeuvres audiovisuelles stockées (activité Corporate et Digital) sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à leur coût de production.

IV - CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque cette valeur comptable est supérieure à la valeur probable de réalisation.

V - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

V - 1 - Subventions du Centre National de la Cinématographie (C.N.C.)

Lors de l'ordonnancement pour investissement au titre d'une nouvelle production le montant prélevé sur le fonds de soutien est comptabilisé au passif du bilan dans le poste « Avances et acomptes reçus sur commandes en cours » une fois l'autorisation préalable délivrée par le C.N.C.

Il est repris en compte de résultat lors de la livraison de l'œuvre audiovisuelle au premier télédiffuseur, les sommes restant à encaisser étant comptabilisées alors à l'actif dans le poste « Autres créances ».

V - 2 - Subventions reçues d'autres organismes

Les subventions perçues d'autres organismes sont comptabilisées directement en compte de résultat lors de la réception des avis de subvention en provenance des organismes concernés.

VI - AVANCES SUR RECETTES

Les recettes perçues d'organismes d'aides à la production ou à la distribution d'œuvres audiovisuelles (PROCIREP - BABEL - MEDIA II) sont traitées comme les subventions d'investissement.

Les parts de Recettes Nettes Part Producteur (R.N.P.P.) versées pour la suite de l'exploitation des œuvres sont traitées comme des versements aux coproducteurs. Elles figurent alors parmi les charges d'exploitation dans la rubrique « Autres charges de gestion courante ».

VII - RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation sont composées des :

- droits antenne vendus
- ventes étranger
- subventions

Elles sont comptabilisées dès la livraison des œuvres au premier télédiffuseur.

Les apports de coproduction sont comptabilisés dans le compte de résultat au poste « Transfert de charges ».

VIII - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux Comptes sont indiqués dans l'annexe des comptes consolidés de MEDIAWAN SAS.

IX - EVENEMENTS POST CLOTURE :

Néant

X - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Néant

XI - LES CAPITAUX PROPRES

En présence de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, l'application du principe de continuité est justifiée par le soutien financier qui serait apporté par sa maison mère pour permettre à la société de faire face à ses engagements.

XII - FAITS CARACTERISTIQUES

Les états financiers ont été arrêtés par le Président, le 13 Avril 2021.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 124 956		1 145 027
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	45 492		
Installations générales, agenc., aménag.	4 318		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	39 024		8 678
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 834		8 678
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	40 097		21 300
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 097		21 300
TOTAL GENERAL	17 253 887		1 175 006

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		80 411	18 189 572	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.			45 492	
Installations générales, agencements divers			4 318	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			47 702	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			97 512	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		40 097	21 300	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		40 097	21 300	
TOTAL GENERAL		120 508	18 308 385	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 527 365	1 007 142		17 534 506
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 492			45 492
Installations générales, agenc. et aménag. divers	232	432		664
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 318	9 981		34 299
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 042	10 413		80 456
TOTAL GENERAL	16 597 407	1 017 555		17 614 962

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	131 763	1 653	131 763	1 653
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	131 763	1 653	131 763	1 653
Dépréciations immobilisations incorporelles	30 490			30 490
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients		22 780		22 780
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	30 490	22 780		53 270
TOTAL GENERAL	162 253	24 433	131 763	54 922
Dotations et reprises d'exploitation		24 433	131 763	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	21 300	21 300	
Clients douteux ou litigieux	22 780		22 780
Autres créances clients	1 084 893	1 084 893	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 958	7 958	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	12 946	12 946	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	128 686	128 686	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	13 260	13 260	
Etat, autres collectivités : créances diverses	75 888	75 888	
Groupe et associés	57 665	57 665	
Débiteurs divers	29 355	29 355	
Charges constatées d'avance	1 950	1 950	
TOTAL GENERAL	1 456 681	1 433 901	22 780

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	258 503	258 503		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	545 100	545 100		
Fournisseurs et comptes rattachés	679 509	679 509		
Personnel et comptes rattachés	63 397	61 236	2 161	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	134 936	134 936		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	84 139	84 139		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	47 087	47 087		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 372	1 372		
Groupe et associés				
Autres dettes	374	374		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 348 379	1 348 379		
TOTAL GENERAL	3 162 796	3 160 634	2 161	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	545 100			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	928 005			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2020
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 950,00
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 950,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-1 346 170,79
487104	TICKETS RESTAURANT	-2 208,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-1 348 378,79

Compte	Libellé	31/12/2020
CHARGES A PAYER		
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		
408100	FOUR.FNP FRANCE (19.6% /REGIE)	415 354,60
408114	FOUR.FACT N/PARVENUE INVOICE	687,15
408115	FOUR.FACT N/PARVENUE ACHAT-PRO	115 489,28
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		531 531,03
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
428201	DETTES PROV. P/CONGES PAYES	51 366,46
428211	DETTES PROV. ARTT	1 869,71
428600	AUTRES CHARGES A PAYER	8 000,00
438600	ORGANIS.SOCIAUX CHARGES A PAYER	15 218,50
438610	PROV.CHGES SOC. CP SALARIES	23 175,95
438613	PROV CS S/ARTT	830,21
448600	ETAT CHARGES A PAYER	16 620,00
448601	TAXE D'APPRENTISSAGE	7 309,58
448603	TAXE FORMATION PROF.CHARGES	14 099,64
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		138 490,05
TOTAL CHARGES A PAYER		670 021,08
TOTAL GÉNÉRAL		670 021,08

Compte	Libellé	31/12/2020
PRODUITS A RECEVOIR		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	616 060,96
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		616 060,96
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		616 060,96

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	217 331		
Autres créances	57 665		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	545 100		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 026		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	32 500	22 000		15
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		-410 614
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		-410 614
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital	619 905	919 905
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	396 575	
Résultat de l'exercice		364 682
	SOLDE	268 107
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		-142 506

Page 27/52

Page 29/52

Page 30/52

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
TOTAL		

Engagements financiers et autres informations

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pension	23 000
Autres engagements donnés	
TOTAL	23 000

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
PERSONNEL PERMANENT	7	
PERSONNEL INTERMITTENT	14	
TOTAL	21	

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
MEDIAWAN 46 AVENUE DE BRETEUIL 75007 PARIS SIREN 815 286 398	SAS	337 687	100,00 %

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-651 798
Impôt sur les bénéfices			-20 596
RESULTAT AVANT IMPOT			-672 394
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires			
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-672 394